

L'interprofessionnalité

Comité central de la FMH

L'interprofessionnalité telle que définie par l'OMS et reprise par l'OFSP dans le cadre du programme de promotion «Interprofessionnalité dans le domaine de la santé» 2017–2020 est «un apprentissage et une activité qui se concrétisent lorsque des spécialistes issus d'au moins deux professions travaillent conjointement et apprennent les uns des autres au sens d'une collaboration effective qui améliore les résultats en matière de santé» sachant «qu'aucune profession ne peut fournir à elle seule une gamme complète de soins». La FMH souligne l'importance de la collaboration des équipes coordonnées avec un rôle et des responsabilités clairement définies, s'engageant en faveur de l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des soins.

L'interprofessionnalité possède le potentiel d'améliorer la qualité des soins, d'assurer un meilleur suivi du patient, d'instaurer un système de soins coordonnés de pointe et de développer des initiatives communes au niveau de la santé publique, qui sont des points centraux pour la FMH. Il est impératif de pouvoir se positionner de manière claire et orientée en tant qu'acteur clé dans le développement de l'interprofessionnalité, tant au niveau des praticiens qu'au niveau des associations professionnelles. Ce travail doit être mené via des partenariats professionnels et éducatifs dans le domaine de l'interprofessionnalité ayant pour but commun d'améliorer la prise en charge des patients, et les synergies entre professionnels de la santé.

Contexte

L'interprofessionnalité en soi existe de longue date, tant dans la collaboration professionnelle qu'au niveau des initiatives de santé publique et d'amélioration des soins, toutes deux œuvrant dans l'intérêt des patients. Ce système collaboratif doit perdurer et poursuivre son évolution auprès des professionnels de la santé, des acteurs sociaux, des associations professionnelles, et des acteurs publics. Récemment, l'interprofessionnalité est devenue un thème d'actualité politique dans le paysage sanitaire suisse. Au niveau de l'administration publique, l'OFSP a lancé le programme de promotion «Interprofessionnalité dans le domaine de la santé» 2017–2020. Au niveau des institutions publiques et privées, de nombreux projets pilotes voient le jour dans les différents centres de soins, tant dans l'ambula-

toire que dans l'hospitalier. Au niveau éducatif, plusieurs universités et hautes écoles offrent des journées de formation interprofessionnelles. Enfin, au niveau associatif, la Plateforme Interprofessionnalité dans les soins de santé primaires, dont la FMH est récemment devenue membre, intègre de multiples acteurs de la santé prêts à s'engager pour le développement et la mise en place concrète de l'interprofessionnalité en Suisse. Par ailleurs, malgré le nombre croissant d'initiatives interprofessionnelles, l'interprofessionnalité ne connaît à ce jour aucun mécanisme de compensation; c'est une problématique qui se doit de trouver une solution.

Arguments

Un défi et une chance

Dans les années à venir, le système sanitaire se verra fortement impacté par la pénurie de personnel tous secteurs confondus. L'interprofessionnalité est une composante clé qui pourrait permettre de résoudre les pénuries du futur et présente également une opportunité innovante via l'intégration d'acteurs complémentaires permettant une prise en charge globale et spécialisée du patient. Elle représente une chance qui permet de repenser la distribution des compétences et des responsabilités dans les soins coordonnés afin que chacun puisse exercer ses aptitudes de manière optimale dans son domaine d'expertise. Elle encourage également la formation continue qui sert d'appui à l'évolution des compétences des praticiens afin d'améliorer la prise en charge des cas complexes et chroniques. Toute chance est précédée d'un défi; les clivages entre professions de la santé doivent disparaître pour laisser place à un véritable travail en commun basé sur des synergies nouvelles et potentialisées afin de garantir la sécurité du patient. Le respect des compétences respectives des acteurs de la santé, dans un cadre éthique défini, le rôle de chaque intervenant et la notion fondamentale de la responsabilité doivent être clairement établis. Le défi s'avère également présent du point de vue financier vu que de forts investissements sont nécessaires pour démarrer les projets et financer le travail interprofessionnel à long terme avec des modèles d'indemnisation équitables et incitatifs. L'implication de la FMH dans ce domaine est devenue un de-

voir, elle doit faire partie intégrante du débat afin de contribuer à l'évolution des soins et trouver un consensus avec ses membres et partenaires professionnels.

Amélioration de la coordination des soins et du partage de l'information

Il faut encourager les échanges interprofessionnels afin d'utiliser les ressources de manière optimale; ceci permet d'éviter la fragmentation causée par le grand nombre d'intervenants non coordonnés qu'un patient peut rencontrer lors de son parcours médical. Nous devons encourager l'utilisation et l'implantation de systèmes informatiques performants et compatibles, dont l'efficacité a été scientifiquement prouvée, capables de transmettre des dossiers médicaux complets, comprenant des plans de soins et des plans de médication partagés.

S'engager dans des projets de collaboration au niveau de la formation et de l'enseignement

La formation interprofessionnelle des futurs spécialistes de la santé doit être encouragée et mise en place de manière automatique dans les universités et hautes écoles suisses sous forme théorique et pratique. Cette collaboration interprofessionnelle doit, dès ses débuts, encourager le travail efficace et effectif afin d'améliorer les processus de prise en charge sans recourir à une

surréglementation du travail. Les défis du futur nous l'indiquent, un pas essentiel vers ce développement passe par le renforcement des pratiques avancées et décisionnelles dans la gestion des cas complexes et chroniques. Cependant, toute prise de responsabilité supplémentaire requiert un cadre clairement défini tant au niveau de la formation qu'au niveau des associations professionnelles. Nous encourageons celles-ci à développer des directives interprofessionnelles prévoyantes et applicables.

Nos exigences

- Promouvoir des soins interprofessionnels étendus, efficaces et de haute qualité.
- Pouvoir clairement établir le rôle de chaque intervenant et la notion fondamentale de la responsabilité.
- Encourager et investir dans l'interprofessionnalité, et trouver des modèles d'indemnisation pouvant soutenir le travail des équipes interprofessionnelles.
- Promouvoir les outils électroniques de communication et de documentation communs, utilisés par les différents professionnels de santé et offrant un avantage avéré.

Organe décisionnel principal: Comité central de la FMH, Berne, le 20 septembre 2018

Correspondance:
Département Prestations
et développement
professionnel
devprof[at]fmh.ch